Mise à jour : 2025.01.14

## Charte de Déontologie Réflexologue RNCP

La présente Charte de déontologie définit l'engagement des réflexologues RNCP envers le public, les client(e)s et les professions.

Cette Charte de déontologie garantit l'éthique professionnelle des réflexologues certifiés RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Le réflexologue RNCP est un(e) professionnel(le) de la relation d'aide, de la prévention et de la gestion du stress. Il mobilise le processus d'auto-régulation de la personne consultante, en stimulant les zones réflexes (plantaire, palmaire, cranio-faciale, auriculaire...) afin de rétablir l'équilibre du métabolisme.

Il s'appuie sur des fondements neuroendocriniens et neuro-végétatifs, et de circulation des fluides pour appréhender la personne dans sa globalité et l'accompagner vers un meilleur équilibre.

- Le réflexologue RNCP s'engage à exercer son activité avec humanité, probité et loyauté. Il est en accord avec les référentiels d'activités
- Le réflexologue RNCP s'engage à ne nuire en aucune façon à l'un de ses membres. Il entretient des relations de respect, de courtoisie, d'honnêteté et de bonne foi avec ses confrères.
- Le réflexologue RNCP s'engage à toujours observer le principe fondamental de respect de la personne humaine, à protéger l'intégrité physique et psychique des personnes sous sa responsabilité.

- Le réflexologue RNCP s'engage à ne pas se substituer aux professionnels de santé, à ne pas prodiguer de diagnostic, de prescriptions médicales et à ne pas interférer avec des traitements médicaux en cours.
- Le réflexologue RNCP a pour objectif de restaurer le maximum d'autonomie de la personne consultante et laisse à celle-ci sa totale liberté de choix thérapeutique.
- Le réflexologue RNCP adopte une attitude absolue de réserve et de secret professionnel envers toutes les personnes consultantes. Il s'engage à respecter la confidentialité des informations collectées durant l'accompagnement individuel.
- Le réflexologue s'engage à ne cautionner ni alimenter les excès, les errances (émotionnelles ou spirituelles, addictives ou perverses) ou les projections de leur client. Il demeure authentique dans la démarche stricte et exclusive du réflexologue RNCP qui n'est ni un médecin, ni un psychologue, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.
- Le réflexologue RNCP s'engage à interdire toute propagande, tout prosélytisme religieux ou idéologique au sein de leur cabinet ou lieu d'intervention. Il s'engage à lutter contre toutes les dérives sectaires dont il serait témoin.
- Le réflexologue RNCP s'attache à promouvoir et à parfaire sa pratique en participant à des formations post graduées.
- Le réflexologue RNCP s'engage à actualiser régulièrement son savoir et ses compétences afin de répondre aux attentes du public et aux évolutions du métier de réflexologue RNCP.
- Le réflexologue RNCP s'engage à ne pas diffuser d'information pouvant induire en erreur le public ou les médias, ou nuire à l'image de la profession de réflexologue RNCP.
- Le réflexologue RNCP s'engage à respecter les concepts et les principes généraux de la réflexologie. Il s'engage également à ne pas dénaturer ou amalgamer la réflexologie avec d'autres techniques, sans que la personne consultante n'en soit avertie.
- Le réflexologue RNCP s'engage à respecter les limites de ses connaissances. Il oriente la personne consultante vers un autre professionnel lorsque celle-ci nécessite un traitement ou une aide thérapeutique ne relevant pas de ses compétences.
- Tout réflexologue RNCP qui ne respecte pas la présente Charte s'expose à être exclu de l'annuaire des Réflexologues RNCP.